



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance

Question écrite n° 17240

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les chiffres publiés mercredi 13 février par Eurostat concernant la production industrielle dans la zone euro, inférieure aux attentes au mois de décembre et baisse mensuelle pour le deuxième fois d'affilée, nouvelle preuve du ralentissement économique qui se dessine. Selon les chiffres publiés mercredi par Eurostat, la production des 13 pays qui constituaient la zone euro en décembre, a reculé de 0,2 % sur un mois et augmenté de 1,3 % sur un an. Les économistes tablaient sur une hausse mensuelle de 0,6 % et sur une augmentation annuelle de 2,3 %. En novembre, la production avait baissé de 0,4 % selon les chiffres révisés donnant un rythme annuel d'augmentation de 3,1 %. Il souhaite connaître sa position sur cette situation.

Texte de la réponse

L'activité industrielle (y compris énergie et industrie agroalimentaire) en zone euro a crû en 2007 de + 3,5 % après + 4,1 % en 2006. La production décélère donc, notamment depuis mi-2007, en lien avec le repli du climat des affaires. Sur les deux derniers mois de l'année en particulier, l'activité a nettement ralenti au vu des variations mensuelles (+ 0,0 % en décembre après - 0,3 % en novembre, ces chiffres ont été révisés de + 0,1 point depuis la publication du 13 février 2008). Si le pic du cycle industriel semble bien passé, aucun signe de récession industrielle n'est cependant donné, tant par les enquêtes auprès des directeurs d'achat (Purchasing managers'index - PMI) que par les enquêtes nationales auprès des chefs d'entreprise dans l'industrie qui indiquent un climat des affaires encore bon. Certes, la faiblesse du chiffre de décembre a surpris les analystes mais cela est essentiellement lié à un traitement statistique des effets saisonniers par Eurostat qui peut être différent de celui des instituts nationaux : les données des grands pays, déjà connus avant la publication du chiffre zone euro, étaient bonnes en moyenne pour décembre (+ 1,4 % pour l'Allemagne, + 3,0 % pour les Pays-Bas, + 0,6 % pour la France) et laissaient présager un bon chiffre pour l'ensemble de la zone euro. Pour le début de l'année 2008, la production industrielle s'est d'ailleurs redressée en janvier (+ 0,9 % après + 0,0 % en décembre) d'après Eurostat. La reprise s'observe en France (+ 0,5 % en janvier) et chez ses principaux partenaires : l'Allemagne (+ 1,3 %), l'Italie (+ 1,3 %) et l'Espagne (+ 1,5 %). Cette baisse de régime de l'activité industrielle depuis mi-2007 ne concerne pas que la zone euro. Depuis le milieu de l'année 2007, les principaux pays développés ont connu un ralentissement industriel sensible. En tendance, la production industrielle de la zone euro s'est d'ailleurs mieux comportée que celle des États-Unis ou du Japon qui ont respectivement reculé fin 2007 et début 2008. Dans ce contexte international de ralentissement industriel, la France dispose de spécialisations, notamment dans l'automobile et l'aéronautique, qui soutiendraient la croissance industrielle. En effet, après le creux observé en 2005 et 2006, l'industrie automobile française, forte du renouvellement massif de sa gamme, ne pèse plus sur la croissance industrielle mais au contraire la soutient depuis le 4e trimestre 2007. Par ailleurs, l'industrie aéronautique, avec un carnet de commandes bien garni pour Airbus, soutiendrait l'activité en France en 2008. À ces spécificités sectorielles s'ajoutent les mesures gouvernementales prises fin 2007 en faveur de l'innovation, qui constitue un élément déterminant pour le développement de l'industrie en France. À ce titre, le crédit d'impôt recherche (CIR), principal dispositif fiscal de

soutien à la recherche privée en France, a été considérablement renforcé et simplifié en loi de finances pour 2008. L'ensemble des entreprises industrielles bénéficie d'une augmentation sensible de l'aide via le CIR. La réforme devrait, par exemple, permettre de plus que doubler le montant de CIR versé aux entreprises des secteurs automobile, aéronautique et pharmaceutique. La mesure devrait inciter les entreprises à augmenter leur effort de recherche et de développement (R&D) et pourrait rendre le site France beaucoup plus attractif dans le choix de localisation des unités de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17240

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1331

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6791